

Le cadre régional de suivi des élèves en mouvement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Met l'accent sur : l'utilisation des données, le partage des données et la création d'un environnement favorable



PROFIL DE PRATIQUE

Le [Cadre régional de suivi des personnes en mouvement en Amérique latine et dans les Caraïbes](#) (CRS) est une initiative de l'UNESCO développée en collaboration avec 18 ministères de l'Éducation de la région. Il facilite la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales d'éducation garantissant le droit à l'éducation des personnes en mouvement dans la région, pour répondre aux défis résultant de l'augmentation significative des flux de déplacement intrarégionaux. Ce cadre vise à renforcer les processus de politique éducative pour assurer l'inclusion éducative complète des élèves en mouvement¹. Il comporte des éléments complémentaires quantitatifs (indicateurs communs) et qualitatifs (carte normative des politiques et des bonnes pratiques) permettant de comprendre comment le droit à l'éducation est garanti. La plateforme [Educación y Movilidad en América Latina y el Caribe](#) donne accès à ces éléments et aux données, générées et collectées dans ce cadre.

¹ Le CRS adopte l'approche du droit à l'éducation proposée par K. Tomasevski dans *Indicadores del derecho a la educación* et concrétisée dans l'[Observation générale n° 13 : Le droit à l'éducation, du Comité des droits économiques, sociaux et culturels](#). Il distingue quatre dimensions du droit à l'éducation : Disponibilité, accessibilité, acceptabilité et adaptabilité. La 5^e dimension : La redevabilité, est incluse sur la base du Rapport mondial de suivi de l'éducation 2017/2018 – [Rendre des comptes en matière d'éducation : tenir nos engagements](#).

La nécessité d'une intervention régionale coordonnée pour assurer l'accès à l'éducation des personnes en mouvement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Ces dernières années, les mouvements intrarégionaux et les déplacements à grande échelle ont augmenté dans la région ALC, soulevant des préoccupations spécifiques en matière de protection et soulignant la nécessité d'une intervention régionale coordonnée pour garantir les droits des personnes en mouvement. Dans le contexte des mouvements transfrontaliers dans la région ALC, le terme « personnes en mouvement » prend en compte la diversité des expériences (motivation, statut juridique, ampleur, composition) et inclut les personnes migrantes, les personnes réfugiées, les personnes demandeurs d'asile et les personnes rapatriées. Bien que les déplacements vénézuéliens soit l'une des plus grandes crises humanitaires de l'histoire de la région, avec plus de 5,9 millions de personnes migrantes et réfugiées dans toute la région ALC, il ne représente pas l'ensemble de la mobilité régionale.

Les pays hôtes de la région ont été confrontés au défi d'intégrer les personnes en mouvement dans leurs systèmes éducatifs nationaux afin de garantir le droit à l'éducation pour toutes et tous. Face à **la mobilité humaine régionale à grande échelle** et au **manque de données de qualité comparable sur l'inclusion dans les systèmes éducatifs nationaux**, il était **nécessaire de se mobiliser et de mener une intervention coordonnée**. Il s'agissait notamment de **renforcer les capacités de planification et de suivi des systèmes éducatifs nationaux en produisant des données comparables et de qualité, et en élaborant des instruments régionaux de suivi** tenant compte des engagements liés à l'ODD 4 et aux politiques nationales pertinentes, dans le cadre d'une approche inclusive.

En 2019, l'UNESCO a effectué une [analyse des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation \(SIGE\) au Chili, en Colombie, en Équateur, au Guatemala et au Pérou](#), et a identifié les défis existants concernant le suivi et la production de données fiables, précises et pertinentes. Le diagnostic a mis en évidence **la nécessité d'élaborer des orientations d'harmonisation des processus statistiques et de mettre à disposition une assistance technique pour obtenir des indicateurs qui éclairent de manière adéquate la réponse éducative**, et des données ventilées par genre. Cette nécessité a été **réaffirmée par les ministères des Affaires étrangères et les ministères de l'Éducation de la région dans le cadre du Processus de Quito**, qui stipule que le renforcement des cadres de production des données et de suivi au niveau régional est une priorité qui facilitera la coordination intergouvernementale.

L'approche :

Compte tenu des besoins et des engagements régionaux des ministères de l'Éducation, et conformément à sa stratégie régionale visant à aider les pays touchés à garantir le droit à l'éducation des personnes en déplacement, l'UNESCO-ORELAC coordonne l'élaboration du Cadre régional de suivi des élèves en mouvement (CRS), dans le cadre de la composante régionale du Programme pluriannuel de résilience (PPR) pour la crise des personnes réfugiées et des personnes migrantes au Venezuela financé par Education Sans Délai (ESD). Cette initiative multipartite est fortement motivée par la participation de 18 États membres : Argentine, Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, Curaçao, République dominicaine, El Salvador, Équateur, Guyane, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Uruguay, Anguilla, Bahamas et Îles Vierges britanniques.

Le CRS tente de relever les défis causés par le manque de données et de transformer la façon dont les données sur l'éducation sont collectées pour faciliter la formulation et la mise en œuvre de

politiques éducatives visant à garantir le droit à l'éducation des personnes en déplacement. Il est élaboré grâce au dialogue politique et au renforcement des capacités de planification et de suivi des systèmes éducatifs nationaux dans la région ALC afin de permettre la production de données opportunes, pertinentes et de qualité comparable, conformément aux politiques nationales concernées pour faciliter :

- [La connaissance et le suivi de la situation éducative des élèves en mouvement dans la région](#) en ce qui concerne la réalisation de leur droit à l'éducation.
- [Consolider un référentiel de connaissance, de diagnostic et de soutien pour la formulation et la mise en œuvre de politiques](#) éducatives visant à garantir le droit à l'éducation des personnes en mouvement, étayées par des données probantes.
- [Donner une visibilité aux bonnes pratiques d'inclusion éducative des personnes en mouvement](#), qui ont été mises en œuvre par les gouvernements et les ONG dans la région.
- [Contribuer au suivi de l'ODD 4 dans la région](#) grâce à des informations sur la situation éducative des élèves en mouvement.
- [Établir un dialogue sur les critères d'identification et de comparabilité des indicateurs](#) qui permet de disposer d'indicateurs régionaux comparables.

Le CRS comporte des dimensions quantitatives et qualitatives complémentaires. **L'élément quantitatif consiste en un ensemble d'indicateurs statistiques comparables et pertinents** permettant de suivre les trajectoires éducatives des personnes en mouvement, de faciliter le renforcement de la planification nationale des interventions éducatives et de mieux comprendre les progrès dans la région. **La dimension qualitative contient une carte normative des politiques nationales** pour l'inclusion éducative des élèves en mouvement, **un inventaire des expériences innovantes** et des pratiques prometteuses, et une section sur **l'analyse de la mise en œuvre des politiques**. La plateforme de données ouvertes [Educación y Movilidad en América Latina y el Caribe - EMAC](#) diffuse tous les résultats de l'initiative, les connaissances générées et les informations pertinentes sur l'éducation inclusive au niveau régional.

[Mise en œuvre](#) :

Le Cadre régional de suivi favorise **la coordination et l'harmonisation des politiques, de même que l'inclusion** des données relatives au droit à l'éducation pour les personnes en mouvement, grâce à des **mécanismes impliquant systématiquement les partenaires régionaux, en particulier les ministères de l'Éducation**. La mise en œuvre du CRS se fonde sur la création d'un environnement de dialogue, de partage des connaissances et de plaidoyer portant sur le droit à l'éducation pour les personnes en mouvement. Au final, l'objectif est de faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques, mais aussi de promouvoir l'élaboration de politiques et de pratiques garantissant l'accès à l'éducation pour tous les élèves, quel que soit leur statut de mobilité.

Les principales étapes de la mise en œuvre sont les suivantes :

1. **Une meilleure compréhension des actions mises en œuvre dans différents contextes nationaux** pour garantir le droit à l'éducation, et **une identification des besoins d'amélioration dans les processus afin de renforcer la production des données et les capacités** en étroite collaboration avec le Processus de Quito, le [Grupo Regional de Educación \(GRE\)](#) et le Groupe de travail sur l'éducation et la mobilité humaine, qui réunit

les ministères de l'Éducation de la région et les partenaires de l'éducation, grâce à :

- Un **diagnostic rapide de la disponibilité des informations sur les élèves en mouvement dans les systèmes, institutionnels d'information sur la gestion de l'éducation** au Chili, en Colombie, en Équateur, au Pérou et au Guatemala (2019)
 - Une **[étude régionale](#) qui analyse et qui fournit des recommandations** pour la modification et le développement de cadres normatifs et de politiques nationales garantissant l'accès et l'inclusion éducative des personnes en mouvement (2020)
 - **Mise en place de tables rondes de travail techniques réunissant des points focaux techniques nationaux désignés par 18 ministères de l'Éducation de la région, des spécialistes de l'éducation de l'UNESCO, des partenaires pédagogiques du GRE, travaillant avec des personnes en mouvement ainsi que des experts en statistiques de l'éducation et des migrations. Les coordinateurs techniques sont désignés par chaque ministère de l'Éducation concerné. Ces (sous-)groupes de travail constituent une plate-forme de partage des connaissances, des informations et des expériences entre différents pays et partenaires, et jouent le rôle de structure décisionnelle collective ; ils sont essentiels pour coordonner la mise en œuvre du CRS dans l'ensemble du nexus entre l'humanitaire et le développement sous la direction des ministères de l'Éducation et la coordination de l'UNESCO.**
- 2) **Développement d'une plateforme de données ouvertes en ligne**, conçue comme un outil d'analyse, de visualisation et de diffusion des données, des indicateurs, des connaissances et des diagnostics collectés dans le cadre du CRS. Le but est de permettre la mise en œuvre des enseignements et des bonnes pratiques dans les différents pays de la région. Au final, il sera possible de visualiser et de suivre les trajectoires éducatives des élèves en mouvement sur sa plateforme Web en ligne, ce qui permettra de comparer les données et les politiques dans toute la région.

RÉSULTATS ET RÉALISATIONS CLÉS ISSUS DE LA PRATIQUE

Le CRS a atteint ses buts et objectifs initiaux en transformant l'appui technique offert aux gouvernements et en soutenant le développement des capacités pour éclairer les politiques d'éducation inclusive fondées sur des données de qualité, comparables au niveau régional :

- La formation de tables rondes de travail techniques dans lesquelles chaque ministère est représenté par un point focal technique, **a créé un espace pour plaider en faveur du droit à l'éducation pour les personnes en mouvement, pour prendre des décisions et pour mobiliser la volonté politique**
- **Les États membres ont réaffirmé leurs engagements en faveur de l'éducation inclusive et de la participation au Cadre régional de suivi pour les élèves en mouvement** dans la [Déclaration de Buenos Aires \(mai 2022\)](#) et la [Déclaration conjointe VIII du Processus de Quito \(juillet 2022\)](#)
- Février 2022 : le groupe de travail sous-régional a élaboré une note conceptuelle « **Vers une définition des personnes en mouvement** » présentant une compréhension harmonisée des tendances relatives à la mobilité humaine dans la région et

permettant une interprétation plus claire du Cadre

- Novembre 2022 : la composante quantitative du Cadre, consistant en **une matrice d'indicateurs éducatifs comparables au niveau régional, a été validée et adoptée par les ministères de l'Éducation dans le cadre d'un processus impliquant de nombreuses parties prenantes**. Ces indicateurs visent à fournir une vision organisée et systématique du progrès régional en vue de garantir le droit à l'éducation pour les personnes en mouvement, couvrant les 5 dimensions du droit à l'éducation. Sur la base de la proposition de l'UNESCO, un petit comité de 8 ministères de l'Éducation a élaboré et détaillé quatorze indicateurs. Au cours de la table ronde technique, 12 des indicateurs proposés ont été validés et adoptés.
- À partir d'avril 2023 : les 18 **ministères de l'Éducation impliqués commenceront à tester les indicateurs au niveau national**. Les données collectées et les informations sur le processus (y compris les défis rencontrés) seront partagées avec l'UNESCO à l'aide de modèles en ligne spécifiques et seront mises à disposition sur la plateforme EMAC. Comme il s'agira du premier projet pilote de la matrice d'indicateurs, on ne s'attend pas à ce que tous les ministères testent tous les indicateurs ou recueillent le même niveau de précision, en fonction de leurs capacités et de leurs ressources spécifiques.

APPRENTISSAGES ET DONNÉES CLÉS

□ 3 apprentissages pour renforcer les données éducatives liées aux crises et aux risques au sein des systèmes éducatifs nationaux :

- **Une approche ascendante de la gestion des données éducatives pour les personnes en mouvement** facilite une adhésion nationale et une plus grande volonté de la part des ministères de l'Éducation d'orienter la sélection des informations qu'il serait utile de collecter de manière coordonnée et harmonisée dans toute la région.
- **La relation étroite qu'a l'UNESCO avec les ministères de l'Éducation joue un rôle essentiel** dans la création d'un espace de collaboration pour la co-conception du cadre conceptuel du CRS avec les ministères de l'Éducation et les partenaires.
- La reconnaissance par les États membres du besoin d'améliorer les processus de production de données, et de construire un cadre conceptuel commun pour mettre en œuvre les différents composants du CRS a été facilitée par le **diagnostic préliminaire de l'UNESCO sur l'état des données relatives aux élèves en mouvement dans les systèmes** institutionnels d'information sur la gestion de l'éducation et par son soutien à la participation à **divers forums politiques dédiés** comme le processus de Quito. Cette reconnaissance a permis d'accroître l'engagement à mener l'élaboration et à la mise en œuvre de l'initiative, et à y contribuer activement.
- Susciter une plus grande attention à la question de l'accès à l'éducation pour les élèves en mouvement en augmentant les efforts de sensibilisation, en renforçant l'engagement et en favorisant un environnement propice. La pratique aide les ministères de l'Éducation à collecter les données les plus essentielles sur les élèves en mouvement

- Les progrès réalisés dans l'amélioration de la collecte des données et de la prise de décision en matière d'éducation des personnes en mouvement au niveau national contribuent à accroître l'engagement des États membres en faveur de la mise en œuvre du Cadre régional de suivi.

□ 1 apprentissage pour les acteurs de l'éducation afin de renforcer l'utilisation et le partage des données pertinentes relatives aux crises et aux risques :

- Les tables rondes de travail techniques donnent aux ministères de l'Éducation l'occasion et le cadre nécessaires pour s'impliquer dans des discussions critiques, partager des connaissances, établir un consensus et prendre des décisions conjointes afin de renforcer la collecte de données et d'informations sur l'évolution des systèmes d'information des ministères de l'Éducation des pays participants. Ce forum collaboratif facilite également la coordination.

□ 2 apprentissages clés pour améliorer la coordination et l'harmonisation des données relatives aux crises et aux risques afin de soutenir les objectifs de renforcement des systèmes au sein des systèmes éducatifs nationaux et dans l'ensemble du nexus entre l'humanitaire et le développement :

- Les tables rondes de travail techniques ont un rôle clé pour créer un environnement propice à une meilleure coordination et harmonisation entre tous les acteurs concernés en :
 - › **rassemblant des acteurs qui restent généralement cloisonnés** pour aborder la question de l'inclusion des personnes en mouvement dans les systèmes éducatifs nationaux, tels que les partenaires du *Grupo Regional de Educacion* (GRE) composé principalement d'acteurs humanitaires, de spécialistes de l'éducation de l'UNESCO, d'experts en statistiques migratoires et en éducation, et d'une équipe technique et professionnelle des ministères de l'Éducation de la région, mais aussi au sein de différents départements d'un même ministère, qui ne collaborent généralement pas (c'est-à-dire le SIGE et les départements sur la Mobilité humaine)
 - › **produisant des indicateurs et des données harmonisés en établissant des critères minimaux d'harmonisation** pour la collecte des données (Matrice d'indicateurs du Cadre régional de suivi pour les élèves en mouvement)
 - › **assurant un engagement régulier et actif des ministères de l'Éducation** ; cet élément est au cœur de la pratique, car il assure la fonctionnalité opérationnelle du Cadre régional de suivi de manière horizontale, au lieu d'imposer depuis le haut des cadres mondiaux de données
- **Un plus grand engagement des partenaires humanitaires** dès le départ serait très bénéfique pour le processus, car ce sont eux qui sont sur le terrain avec de nombreuses communautés en mouvement. Toutefois, l'inclusion de données humanitaires aux stades initiaux de la mise en œuvre a été jugée trop compliquée, notamment en raison du caractère localisé de leur intervention, qui manque souvent de la présence régionale qui leur permettrait de participer aux discussions avec les

ministères de l'Éducation au niveau régional. Des efforts sont déployés pour impliquer davantage ces partenaires de manière durable.

PRINCIPAUX DÉFIS RENCONTRÉS

Parce que le CRS nécessite une action coordonnée des experts de l'éducation du secteur du développement et de l'humanitaire, et des ministères de l'Éducation pour combler les lacunes dans les données ESU de manière harmonisée :

- **Obtenir un engagement cohérent, égal et rapide de la part des partenaires** est un défi de taille, car il faut continuellement renforcer la confiance par le biais des voies de communication existantes
- Le Cadre est conçu de manière à montrer aux partenaires ce qui peut leur être fourni plutôt que de leur demander exclusivement leur contribution, ce qui entraîne un **processus de mobilisation exigeant en main-d'œuvre qui repose sur une participation de haut niveau de tous les partenaires, en particulier des ministères de l'Éducation.**
- **Certains États membres sont plus impliqués que d'autres**, et les États sont continuellement sollicités pour davantage de soutien. Des consultations et des échanges réguliers cherchent à relever ce défi. ORELAC/UNESCO Santiago envoie à l'avance aux représentants des ministères de l'Éducation les documents préparés pour consultation, puis incorpore les suggestions reçues dans un document révisé
- **La relation horizontale établie avec les ministères est le principal moteur de leur participation** car ils estiment être responsables du travail plutôt qu'agir sur la base d'une proposition de l'UNESCO. Cela est essentiel au fonctionnement du Cadre. Le but est d'obtenir une répartition plus équitable de l'engagement à l'avenir.

L'UNESCO, en tant que principale agence des Nations Unies chargée de coordonner les efforts de la communauté internationale de l'éducation en faveur de l'ODD no 4, mais aussi d'évaluer et suivre le progrès, y compris dans les contextes de crise à travers le monde, s'est engagée à lutter contre les inégalités et les exclusions qui touchent les populations les plus vulnérables, parmi les personnes en mouvement. Dans ce cadre, le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes (ORELAC/UNESCO Santiago), en coordination avec les Bureaux de l'UNESCO dans la région, a élaboré la Stratégie régionale de l'UNESCO pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour répondre à la situation des personnes en contexte de mobilité 2019-2021. L'objectif est de soutenir les pays dans leurs actions pour garantir le droit à l'éducation des personnes migrantes, des personnes qui sollicitent l'asile, des personnes réfugiées, des personnes déplacées et des rapatriées. La Stratégie régionale actualisée (2022-2025) se concentre sur les quatre piliers suivants :

- Le renforcement de la réponse éducative multilatérale et régionale à la mobilité humaine
- La planification d'un accès inclusif et équitable aux systèmes éducatifs
- L'assurance de la mise en place d'environnements éducatifs et sociaux inclusifs et favorables ; et

- Les possibilités d'apprentissage permanent et la reconnaissance de l'éducation antérieure.

Les ministères de l'Éducation d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté la Déclaration de Buenos Aires en 2022 réaffirmant, dans la continuité de la Déclaration de 2017 et des accords de Cochabamba de 2018, leur engagement institutionnel et régional à garantir le droit des populations en mouvement à une éducation inclusive, équitable et de qualité. Dans le cadre de cet engagement en faveur de la solidarité régionale pour atteindre l'ODD no 4 et répondre à l'Agenda éducation 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC), les ministères se sont engagés à faire progresser les actions collectives et intergouvernementales. Plus récemment et comme convenu par les États membres participant au Processus de Quito et par les ministres de l'Éducation lors de la dernière réunion ministérielle régionale (2022), l'UNESCO/Santiago soutient les pays dans la mise en œuvre du Cadre régional de suivi pour les élèves en mouvement (CRS), une initiative régionale phare visant à faire progresser la coordination collective et intergouvernementale par le renforcement de la planification et du suivi des capacités au sein des systèmes éducatifs nationaux. Ces capacités sont essentielles pour réduire le risque de crises et renforcer les interventions éducatives destinées aux populations déplacées tout en générant des données comparables et de qualité dans l'ensemble de la région. L'initiative, à laquelle participent 18 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ¹ a été qualifiée [de bonne pratique par le volet d'action thématique 1](#) sur les écoles inclusives, équitables, sûres et saines du Sommet sur la transformation de l'éducation et par le [Réseau des Nations Unies sur la migration](#) (Pacte mondial sur les migrations).